

les travailleurs canadiens dont le NAS se termine par un 5 (échantillon de 10 pourcent). A chaque emploi correspondent un relevé d'emploi, avec la date du début et celle de la cessation de l'emploi en question, et un formulaire T4 avec les renseignements correspondants. Sont également inclus les renseignements sur les avantages sociaux, les indemnités et la formation.

C.6.2 Programme de l'analyse longitudinale de l'emploi (PALE)

La base de données relative au Programme de l'analyse longitudinale de l'emploi, de Statistique Canada, permet de rapprocher les données figurant sur le formulaire T4 et celles figurant sur le formulaire T2, ce qui à son tour permet d'établir une base de données sur l'emploi compatible avec les personnes morales et les entreprises sur lesquelles on possède des données financières. Le rapprochement de ces données avec celles du Service d'application de la Loi sur les déclarations des corporations et des syndicats (CALURA) permet d'établir dans le cas de chaque entreprise le pays qui en est propriétaire ou qui la contrôle, de même que d'autres données d'ordre financier. Le lien longitudinal est établi au moyen du numéro de registre, de l'agrégat des retenues sur la paye, du code CTI et du rapprochement avec les données figurant sur les formulaires T2 ou obtenues à partir d'autres bases de données. Les renseignements sur le formulaire T4 ne correspondent pas nécessairement, dans le cas d'une personne donnée, à une année complète d'emploi. Dans certains projets d'analyse, où il est fait recours à ces renseignements, des unités de mesure telles que l'Équivalent en année complète (EAC) ou des unités moyennes de travail (UMT) ont dû être développées en procédant à un ajustement en fonction du barème salarial approprié, déterminé par l'Enquête sur l'emploi, la rémunération et les heures de travail (EERH). Le décalage en ce qui concerne cette base de données est tel que les données de 1988 ne seront disponibles qu'au début de 1990.

C.6.3 Élaboration de bases de données

Statistique Canada travaille actuellement à l'élaboration d'une base de données élargie, dans laquelle seront incorporées les données figurant sur le formulaire T4 et le Relevé d'emploi, individuellement rattachées aux bases de données sur les entreprises, voire aux bases de données sur l'établissement, reliées au moyen du numéro de registre. De nombreuses bases de données ayant un but particulier ont été créées aux fins d'analyse.